



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Vendredi 15 juin, à Rennes

Conférence bretonne de la transition énergétique Temps fort pour le développement de l'éolien terrestre

Le Préfet de la région Bretagne, Christophe Mirmand, et le Président du Conseil régional de Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, ont réuni ce jour la Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE) pour un point d'avancement du chantier de la transition énergétique sur les territoires bretons. Cette édition comprenait 2 temps forts : des ateliers-débats sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie et le lancement de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route régionale sur le déploiement de l'éolien terrestre en Bretagne.

Accélérer la transition énergétique sur les territoires

Les membres de la Conférence ont pu prendre connaissance des travaux engagés sur différents thèmes. Sur l'**éolien terrestre**, la feuille de route régionale a été finalisée et validée après prise en compte des remarques issues des membres de la CBTE (*voir ci-après éléments sur la mise en œuvre*). L'élaboration du futur **Pacte bio-gazier breton** passera par l'audition d'un certain nombre d'acteurs pour établir un état des lieux et des propositions d'action. La validation des objectifs et orientations du **schéma régional biomasse** est programmée en juin. La méthode retenue pour construire des scénarios de **prospective énergétique à l'horizon 2040** a été présentée. Et un retour a été fait sur les **énergies marines renouvelables** et la concertation menée dans le cadre de la Conférence Régionale Mer et Littoral dans la perspective de nouveaux appels d'offres sur l'éolien flottant.

Mise en œuvre de la feuille de route pour favoriser le développement de l'éolien terrestre

Le déploiement de l'éolien terrestre sur les territoires bretons n'est pas seulement une affaire de professionnels, d'élus/collectivités ou de services de l'État. C'est une ambition pour la mise en œuvre de la transition énergétique qui doit associer toutes les parties prenantes et en particulier les citoyens.

Pour une conduite efficace des projets d'éolien terrestre et une concrétisation dans les meilleurs délais, il est nécessaire d'appréhender, en amont et de manière globale, le déroulement des différentes étapes : de la définition du projet à sa réalisation en passant par la concertation et les différentes procédures administratives.

Pour faire progresser l'installation d'éoliennes sur le territoire breton et ainsi atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable, les partenaires de la CBTE ont élaboré **une feuille de route régionale autour de 3 axes principaux déclinés en 27 actions : "Avel Breizh 2030"**. Le point commun de ces actions : partager tout au long de la durée des projets et dès leur planification, les points délicats et les potentielles contraintes pour réussir à les dépasser.

Les 3 axes de la feuille de route régionale :

- Axe 1 : l'éolien par et pour les citoyens (acceptabilité locale et accompagnement des élus)
- Axe 2 : un modèle breton durable de l'éolien (planification, réglementation, exemplarité)
- Axe 3 : une Bretagne innovante et industrielle (filière régionale, innovation technique)

Pour conserver la dynamique du groupe d'analyse et de contributions, il a été souhaité que ces actions soient prises en charge et portées par différents partenaires.

Exemples d'actions qui seront pilotées par l'État et l'ADEME : appui méthodologique auprès des intercommunalités pour définir le potentiel éolien du territoire, planification pour éviter le « saupoudrage » des projets et mieux intégrer les parcs éoliens dans le paysage, déclinaison régionale des guides nationaux sur l'élaboration des études d'impacts et dossiers d'autorisation environnementale, mobilisation d'une offre adaptée d'outils de financements territoriaux, réalisation d'études exploratoires pour définir les potentiels spécifiques (ex. cas du « repowering »).

Exemples d'actions qui seront pilotées par la Région : création d'un club régional des collectivités éoliennes, mobilisation du fonds Eilañ pour les projets citoyens et de territoires, diffusion du film sur l'éolien à destination des élus locaux et des concertations locales, mise en place d'un suivi par l'observatoire breton de la biodiversité et de retours d'expériences des projets réussis sur les enjeux environnementaux, intégration de l'éolien terrestre dans les réseaux intelligents insulaires.

Les ateliers participatifs de la CBTE sur l'éolien terrestre de ce 15 juin avaient pour objectif de susciter l'engagement des partenaires au service d'un déploiement ambitieux et harmonieux de l'éolien terrestre sur les territoires bretons.

L'éolien terrestre en Bretagne en chiffres-clés

- Au 14/06/2018 : 164 parcs raccordés représentant 983 MW installés
- Le 1000^e MW sera installé au 2^e semestre 2018
- 1,5 TWh injectés sur le réseau électrique breton, soit 47 % de la production électrique totale permettant d'assurer 7 % des besoins en électricité
- 730 emplois recensés en 2016 (études et développement, fabrication de composants, ingénierie et construction ou exploitation et maintenance)

endp Commission nationale du débat public Vous donner la parole et la faire entendre

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

La transition énergétique consiste à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, à réduire nos consommations d'énergie et à développer les énergies renouvelables. La nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui doit être révisée et adoptée avant fin 2018 vise à déterminer les moyens et la méthode qui permettront d'atteindre ces objectifs.

En partenariat avec la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), un temps d'échange, sous format d'ateliers-débats, a permis aux membres de la Conférence bretonne de la transition énergétique de s'exprimer sur la révision en cours. Ainsi ont été abordés les thèmes des énergies renouvelables sur les territoires, de la mobilité durable et de la gouvernance.

À propos de la Conférence bretonne de la transition énergétique

La conférence bretonne de l'énergie, installée depuis 2010, est devenue conférence bretonne de la transition énergétique en novembre 2017. Co-présidée par l'État et la Région, cette instance de concertation réunit, une à deux fois par an, tous les acteurs de l'énergie en Bretagne : ADEME, élus et parlementaires, opérateurs, syndicats des énergies renouvelables, CESER, réseaux économiques et associatifs.

Contacts presse : Région Bretagne – Odile Bruley : 02 99 27 13 54 ou presse@bretagne.bzh
Préfecture – Morgane Tirel : 02 99 02.11.81 ou morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr
CPDP – Rodolphe Saveureux : 06 73 99 96 74 ou rodolphe.saveureux@savereux-rp.com